



## SECRETARIAT DU PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

Dixième Conférence ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud et protocoles y relatifs (Convention de Nouméa)

Madang (Papouasie-Nouvelle-Guinée)  
2 septembre 2010

---

### **Point 8 de l'ordre du jour : Examen et adoption du budget de base et discussion du budget de fonctionnement**

#### **Objet du document**

1. Soumettre un budget de base pour examen et adoption par la Conférence.

#### **Historique**

2. Le budget de base pour l'exercice biennal 2011-2012 (document DT.8.1) a été préparé conformément aux règlements financiers de la Convention. Ce budget est financé par les contributions des Parties. Ces fonds ont jusqu'à présent été utilisés pour financer l'organisation de la Conférence des Parties ainsi que les services techniques fournis par le Secrétariat.
3. L'état des contributions des Parties à la Convention au 31 décembre 2009 est reproduit dans le document DT.8.2.
4. Outre ces contributions, deux nouvelles sources de financement peuvent désormais être utilisées pour de nouvelles activités.
5. Le paragraphe 45 du rapport de la huitième Conférence conjointe des Parties aux conventions d'Apia et de Nouméa (2006) stipule que les fonds existants de la Convention d'Apia doivent être affectés au budget programme de la Convention de Nouméa. Pour simplifier la comptabilité, les fonds sont toutefois restés dans le compte de la Convention d'Apia (2501).
6. Comme indiqué précédemment, les États-Unis ont apporté une contribution volontaire au compte de la Convention de Nouméa à la fin de 2008. Les États-Unis ont également apporté une contribution semblable (60 000 dollars É.-U.) en 2009. Le montant total disponible s'élève à 61 274 dollars É.-U.
7. Il incombe à la Conférence d'examiner les usages possibles de ces fonds et de se prononcer à cet égard.
8. Parmi les activités proposées, citons une étude de suivi en Papouasie-Nouvelle-Guinée concernant l'élimination des résidus miniers dans l'environnement marin et le développement des EIE sur ces résidus et les autres problèmes liés à l'exploitation minière. Cette étude pourrait également examiner les impacts de mines existantes et prévues aux Fidji, ou aux Îles Salomon, qui sont susceptibles de perturber directement ou indirectement les environnements marins côtiers et extracôtiers. Une étude sur l'exploitation minière du sous-sol marin aux Îles Cook pourrait également être envisagée dans le cadre d'une autre activité. Les résultats de tels travaux pourraient être utiles aux États non Parties tels que la Nouvelle-Calédonie et Vanuatu.

9. Un budget de fonctionnement devra également être préparé quelles que soient les activités approuvées.

**Recommandations**

10. Les Parties sont invitées à :

- **examiner** et **approuver** le budget de base et les contributions pour l'exercice biennal 2011-2012 ;
- **s'engager** à régler sans plus attendre les contributions impayées ;
- **se prononcer** sur une ou plusieurs activités devant être menées par le Secrétariat au cours de la période biennale à venir et **approuver** un budget de fonctionnement correspondant.